

PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

Préfecture
Secrétariat Général
aux Affaires Départementales
Bureau du Développement Durable
et des Affaires Juridiques

Gap, le **15 NOV. 2011**

AVIS D'ENQUÊTES CONJOINTES PUBLIQUE ET PARCELLAIRE
COMMUNE DE SAINT-CHAFFREY

Par arrêté préfectoral n° 2011-319-1 du **15 NOV. 2011** a procédé sur le territoire de la commune de SAINT-CHAFFREY :

* à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative à l'acquisition des terrains nécessaires au projet d'élargissement de la route de Clos Jouffrey sur la commune de SAINT-CHAFFREY,

* à une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir pour permettre la réalisation de cette opération.

Le public pourra consulter les dossiers pendant la durée de ces enquêtes conjointes qui se dérouleront du 15 décembre 2011 au 5 janvier 2012, à la mairie de SAINT-CHAFFREY, pendant les heures d'ouverture au public, soit les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 15 à 12 h et 13 h 30 à 17 h et le mardi de 13 h 30 à 18 h.

En outre, le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie de SAINT-CHAFFREY :

- le jeudi 15 décembre 2011, de 9 h à 12 h,
- le vendredi 23 décembre 2011, de 14 h à 17 h,
- le jeudi 5 janvier 2012, de 14 h à 17 h.

Le public pourra consigner ses observations éventuelles sur les registres d'enquête ouverts à cet effet ; il pourra de même les adresser par écrit au commissaire-enquêteur qui fait élection de domicile à la mairie de SAINT CHAFFREY - 27, route du Pont Levis - 05330 - SAINT CHAFFREY.

A l'issue de cette enquête, le commissaire-enquêteur rendra son avis dans un délai de six mois maximum après l'ouverture de l'enquête. Copie du rapport et des conclusions de celui-ci seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT CHAFFREY, en Sous-Préfecture de Briançon ainsi qu'en Préfecture (Secrétariat Général aux Affaires Départementales - Bureau du Développement Durable et des Affaires Juridiques).

M. Georges GAUDRY, fonctionnaire de la Police Nationale, à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur, par décision du Tribunal Administratif de Marseille.

L'arrêté préfectoral suscité donnant toutes informations complémentaires sur la conduite de ces enquêtes, sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie de SAINT CHAFFREY.

La Préfète,
Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général



Christophe LOTIGIE